

## **Nature des programmes à double reconnaissance de crédit (DRC)**

Approuvés par le Ministère, les programmes à DRC permettent aux élèves inscrits dans une école secondaire de suivre des cours collégiaux ou d'un programme d'apprentissage lesquels compteront tant pour l'obtention de leur diplôme d'études secondaires de l'Ontario (DESO) que pour un certificat, un diplôme ou un grade collégial ou une certification d'apprentissage. Les élèves peuvent accumuler jusqu'à concurrence de quatre crédits optionnels en suivant des cours à DRC offerts par un collège.

## **Avantages des programmes à DRC pour les élèves**

La participation des élèves aux programmes à DRC leur permet de—

- compléter leur DESO
- vivre une expérience qui facilitera leur transition au collège ou à un programme d'apprentissage
- améliorer leur connaissance des options / itinéraires collégiales ou d'apprentissage qui leur sont disponibles
- faciliter leurs décisions en matière d'éducation ou de planification de carrière

## **Importance accordée aux crédits de DRC dans le processus de demande**

Les élèves détenant des crédits de DRC ne seront pas avantagés par rapport à ceux qui n'en ont pas. Les notes méritées dans le cadre des cours à DRC peuvent servir dans le calcul des moyennes aux fins d'admission et seront considérées à titre de cours optionnels si elles font partie des six meilleures notes du cycle supérieur ayant servi au calcul de cette moyenne.

## **Après mon secondaire et au début de mes études collégiales est-ce qu'on va reconnaître les crédits de cours à DRC que j'aurai complétés avec succès? Quelles étapes est-ce qu'il me faudra suivre à cet égard?**

Les politiques relatives aux exemptions, les processus et les échéanciers d'admission varient d'un collège à un autre.

Les crédits collégiaux accumulés peuvent ne pas compter pour le programme dans lequel vous comptez vous inscrire; cela dépend du crédit collégial obtenu. Pour certains cours comme ceux de formation générale c'est plus facile d'obtenir une exemption ou le transfert d'un crédit que ce l'est pour des cours rattachés à un programme spécialisé et qui pourraient ne compter que pour ce programme et pour ce collège spécifique. Pour plus de certitude communiquez avec le bureau du registraire du collège que vous comptez fréquenter.

**Si vous comptez fréquenter le même collège que celui où vous avez obtenu votre crédit à DRC** et si le cours que vous avez suivi fait partie du programme auquel vous comptez vous inscrire il est fort probable que l'on vous accordera un crédit de transfert ou que vous serez exemptés de ce cours après que vous aurez accepté une offre d'admission au programme.

Si le cours suivi ne fait pas partie du programme dans lequel vous vous inscrirez il est possible que le crédit comptera comme cours optionnel envers l'obtention de votre certificat, diplôme ou grade collégial.

Dans les deux cas vous devez suivre les procédures d'admission du collège que vous comptez fréquenter. Vous devrez peut-être présenter votre dossier collégial de même qu'une description du cours à double reconnaissance de crédit que vous avez complété. Pour plus de renseignements communiquez avec le bureau du registraire du collège de votre choix.

**Si vous comptez fréquenter un collège autre que celui où vous avez obtenu votre crédit à DRC** vous pourrez peut-être obtenir le transfert de ce crédit en vue de l'obtention de votre certificat, diplôme ou grade collégial. Tous les collèges de l'Ontario doivent respecter le Protocole de mobilité et de transfert de collège à collège (novembre 2003) en matière de reconnaissance de crédits accumulés dans un autre collège. Ce protocole comprend également le transfert de cours à DRC.

La décision de vous accorder une exemption ou un transfert de crédit sera fonction du degré de correspondance entre le cours suivi et les cours obligatoires et optionnels de votre nouveau collège. Vous devriez communiquer avec le collège que vous comptez fréquenter afin de parler de transfert de crédit possible et d'apprendre quelles démarches vous devez suivre pour obtenir la reconnaissance de votre crédit.